



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA RÉNOVATION ET LA CONSTRUCTION DE PLUS DE **8 000 LOGEMENTS** FINANCÉE EN 2020



22 mars 2021

Le Logement est au cœur des préoccupations de nos concitoyens ultramarins. Le Gouvernement soutient activement la production et la réhabilitation de logements pour adapter l'offre aux besoins.

NOTRE AMBITION

Le Logement est au cœur des préoccupations de nos concitoyens ultramarins. Le Gouvernement soutient activement la production et la réhabilitation de logements pour adapter l'offre aux besoins. **L'importance du soutien financier de l'État a permis d'accroître substantiellement la production de logement social en Outre-mer.**

L'implication plus forte de l'État est justifiée à plusieurs titres. Qu'il s'agisse des spécificités démographiques ultramarines, de la plus grande fragilité des populations ou de l'impact de l'insularité sur les coûts de construction, nos territoires ultramarins ont besoin d'un accompagnement « sur mesure » et adapté à chaque territoire.

Différencier l'accompagnement, répondre avec pragmatisme aux difficultés concrètes des acteurs du logement, c'est là toute l'ambition que le Gouvernement a mis dans le plan logement outre-mer.

Après 15 mois de mise en œuvre, il est temps de faire un point d'étape.

Les résultats sont là avec une consommation intégrale des crédits du ministère consacré au financement du logement. **Plus de 215 millions d'euros ont ainsi été engagés en 2020 et ont participé à soutenir les filières BTP locales et l'économie des départements et régions d'outre-mer.** Ils ont notamment permis de financer la construction et la réhabilitation de près de 8 100 logements sociaux. Des projets concrets vous sont présentés ci-après. Ils illustrent le dynamisme et la variété des outils qui ont été mobilisés sur le terrain et l'implication des acteurs locaux.

Près de 250 millions d'euros sont mis à disposition des territoires en 2021 car il faut faire plus encore pour répondre aux besoins de nos concitoyens. Ces moyens supplémentaires confirment sans ambiguïté la détermination de l'État pour accompagner les entrepreneurs publics et privés à la hauteur de leurs ambitions. Ils participent aussi à l'effort de relance souhaité par le Président de la République pour investir dans la résilience de nos territoires. **20 millions d'euros seront ainsi consacrés à renforcer l'action en faveur de la rénovation des logements sociaux et la création de centres d'hébergement.**

Soyez assurés de notre pleine mobilisation pour accompagner le secteur du logement et poursuivre la dynamique mise en place avec les acteurs locaux pour accélérer l'augmentation et l'amélioration de l'offre de logement dans nos ultramarins.

Sébastien Lecornu

Emmanuelle Wargon

NOS RÉALISATIONS



• À La Réunion

La construction et la réhabilitation de près de 3300 logements sociaux ont été financées en 2020. En tout, ce sont 65 millions d'euros qui ont été engagés par l'État en 2020 au profit de la politique logement dans ce territoire.

À la Réunion, l'État met l'accent sur la réhabilitation des logements sociaux. La rénovation de 800 logements a ainsi été financée en 2020, à comparer avec moins de 140 seulement en 2019. Douze opérations ont ainsi été conventionnées.

À cela s'ajoute la réhabilitation de près de 420 logements insalubres avec un financement de 12 millions d'euros.

Des expérimentations et des approches innovantes favorisant le recyclage des matériaux et des projets constructifs utilisant des alternatives au béton ont été

accompagnées par l'État afin de réduire le coût de la construction. Des projets industriels ambitieux émergent ainsi notamment au profit de modèles constructifs en bois. C'est spécifiquement le cas du projet de la résorption de l'habitat insalubre (RHI) de Rivière des galets pour 13 logements sur la commune de la Possession qui attendait depuis près de 10 ans une solution concrète. L'ouverture du chantier s'est faite en début d'année 2020.



• En Guyane

La construction et la réhabilitation de plus de 1400 logements ont été financées en 2020. En tout, plus de 54,2 millions d'euros ont été engagés par l'État en 2020 au profit de la politique logement dans ce territoire.

Les travaux sur de la ZAC Palika à Cayenne, dans le cadre de l'opération d'intérêt national (OIN) de Guyane, ont été lancés poursuivis sous l'égide de l'EPFAG. Ils permettront la construction de plus de 400 logements et d'équipements publics associés et participent à la mise en œuvre des accords de Cayenne. L'action ne faiblit pas: la ZAC Tigre-Maringouins, toujours à Cayenne, vient d'être approuvée. Les premiers travaux interviendront en 2022.

La réhabilitation progresse aussi en Guyane, avec des projets d'amélioration de l'habitat portant sur 200

logements en 2020 (contre une vingtaine de logements en 2019). Dans ce cadre, la réhabilitation du parc de l'ancienne SA HLM s'est poursuivie avec près de 165 logements réhabilités en 2020.

La Communauté d'agglomération du Centre littoral a été accompagnée dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale expérimentale pour faciliter l'accès au logement social de ménages défavorisés occupant des habitations insalubres.

À Saint Laurent du Maroni, à Cayenne et à Matoury, la rénovation urbaine progresse avec l'appui de l'Agence Nationale pour la Rénovation urbaine (ANRU). Une opération de démolition de 48 logements à Cayenne a été opérée en 2020 pour laisser place à un quartier neuf, 38 logements en R+2, une maison de quartier, un complexe sportif couvert et deux terrains sportifs de proximité.



• En Guadeloupe

La construction et la réhabilitation de près de 1450 logements ont été financées en 2020 et l'État s'est engagé à près de 22 millions d'euros.

La Guadeloupe s'est dotée d'une cellule économique de la construction pour approfondir la connaissance des besoins en logement et favoriser l'émergence des nouvelles filières. Elle permettra notamment de favoriser la transparence des loyers. De plus, pour contribuer toujours à modérer la pression sur les loyers, un organisme foncier solidaire, porté par l'Établissement Public Foncier de Guadeloupe (EPF), a été créé pour soutenir l'aménagement du foncier à prix maîtrisé

L'État accompagne les collectivités dans l'effort de planification et l'élaboration des PLH. Outre la rénovation

urbaine sur la région pointoise, la Guadeloupe compte 8 communes qui participent aux programmes nationaux Action Cœur de Ville ou Petites villes de demain. Ces territoires bénéficient d'un accompagnement en ingénierie de l'État, en particulier par le financement de postes de chef de projet.

L'objectif de 30 % de logements très social (LLTS) dans le parc social a été réaffirmé dans le cadre des conventions d'utilité sociale afin de faire baisser le niveau des loyers dans le parc social. Dans le cadre d'une convention signée avec le département, l'État a ainsi consenti en 2020 un effort pour financer à un niveau exceptionnel la construction de 240 LLTS.

• En Martinique

La construction, la réhabilitation et le confortement parasismique d'environ 1700 logements sociaux ont été financés en 2020. L'État a participé au financement des opérations relatives au logement dans ce territoire en 2020 à plus de 39 millions d'euros.

Dans la ville de Fort-de-France, un projet ambitieux d'amélioration de l'habitat, de renouvellement et de restructuration immobilière a été engagé avec un accompagnement prononcé des services de l'État en ingénierie. Cette initiative d'envergure se concrétise dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) de la ville de Fort-de-France avec une convention finalisée en décembre 2020 pour un montant de 95 millions d'euros.

Dans la ville du Lamentin, une volonté locale partagée d'élargissement du centre-ville (centre bourg, Calebassier, Vieux pont, Four à chaux, Petit Manoir, Place d'armes) et la nécessité de le rendre plus attractif se sont imposées. Pour ce faire, la ville a signé une convention multipartenariale d'engagement sur la période s'étalant de 2018 à 2023 dans le cadre du Programme Action Cœur de Ville et le déploiement du projet est imminent.

De plus, trois établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) se sont dotés d'un PLH et se sont lancés dans l'élaboration de leur plan intercommunal de lutte contre l'habitat indigne (PILHI).

Ces résultats n'auraient pas été probants sans la qualité du plan territorial pour le logement Martinique (PTLM) qui a initié un travail de fond pour identifier les besoins locaux et orienter les actions vers le renouvellement urbain ainsi que la réhabilitation du parc social et privé afin de lutter contre l'habitat indigne.



•À Mayotte

La construction et la réhabilitation de près de 250 logements ont été financées en 2020. L'État a apporté son soutien à hauteur de 37,8 millions d'euros pour ce territoire en 2020.

À Mayotte, l'État agit avec force pour résorber les bidonvilles, structurer l'habitat afin de retrouver un ordre public et urbain adapté aux besoins de la société mahoraise. Depuis 2020, plus de 590 bangas (habitat informel illégalement installés sur des terrains privés ou publics) ont ainsi été démolis.



En parallèle de ces opérations de résorptions, l'État initie des chantiers de relogement comme le Village-relai à Tzoundzou et des opérations de relogement et de logement à coût maîtrisés à Kongou et engage des opérations d'aménagement notamment Doujani et à Hamouro dans le cadre de zones d'aménagement concertée (ZAC) sous l'égide de l'Établissement public foncier d'aménagement de Mayotte (EPFAM).